



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-353

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S) : Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Festival de Musique Sacrée 2024 - Tarification

M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

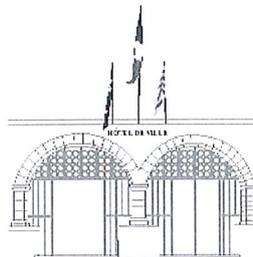
Reconnu comme un temps fort de la saison culturelle de Perpignan, la 38^{ème} édition du Festival de Musique Sacrée de Perpignan, qui se déroulera du 15 au 28 mars 2024, constitue pour la Ville un évènement culturel majeur du printemps.

La tarification proposée confirme la volonté de la Ville de rendre accessible au plus grand nombre les concerts payants de ce festival.

La vente de billets des concerts sera assurée par la régie de recettes de l'Office de Tourisme Municipal Perpignan Rayonnement et par la régie des manifestations culturelles.

En conséquence, je vous propose :

1. d'approuver la politique tarifaire proposée au moyen du tableau des tarifs tel qu'annexé à la présente ;
2. d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière ;
3. de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à



- cet effet au budget de la Ville ;
4. de décider que les recettes seront affectées au budget de la Ville.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====

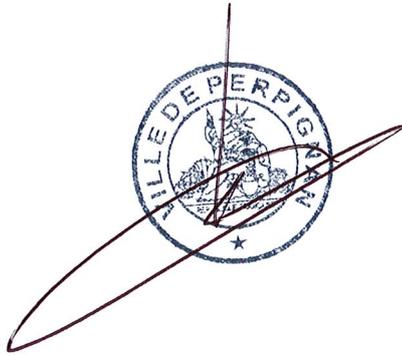
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231109-181268-DE-1-1

Accusé reçu le : **17 NOV. 2023**

Affiché le : **17 NOV. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du.....

09 NOV. 2023

ANNEXE

FESTIVAL DE MUSIQUE SACRÉE 2024

TARIFS DES CONCERTS EN EUROS TTC

Pour le Maire
Adjoint délégué

André BONET

DATE DES CONCERTS : 22/03/2024
23/03/2024
24/03/2024
28/03/2024

CATEGORIE 1			CATEGORIE 2				
PLEIN TARIF	TARIF PARTENAIRE *	TARIF DUO**	PLEIN TARIF	TARIF DUO**	TARIF REDUIT***	TARIF SOLIDAIRE****	TARIF JEUNE *****
25 €	22 €	20 €	17 €	15 €	15 €	4 €	1 €

*** Tarif partenaire**

Mécène à partir de 10 places achetées, avec accueil personnalisé

****Tarif Duo pour vos soirées à 2**

Tarif individuel pour 2 billets pour un même spectacle

*****Tarif réduit**

Groupe à partir de 10 personnes

Comités entreprises

Adhérents strass

Professionnels de la culture

****** Tarif solidaire**

Demandeurs d'emploi

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires du RSA et familles dont le quotient familial établi par la CAF est inférieur ou égal à 650 euros

******* Tarif Jeune – 26 ans**

GRATUITÉ

Enfants - de 16 ans

100 gratuités à des fins de communication et de promotion pour chaque concert

10 gratuités pour 1 billet acheté en catégorie 1 par une personne de +65 ans, accompagné d'un jeune de - 21 ans pour chaque concert

PASS FESTIVAL ¹ :

CATEGORIE 1	
PASS 1 POUR 2 CONCERTS	PASS 2 POUR 4 CONCERTS
38 €	68 €

¹ Tarif réduit pour les détenteurs d'un PASS 1 ou 2 pour le concert du 26 mars 2024 organisé en co-réalisation avec le Théâtre de l'Archipel.

